



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuiteme	ur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous ent <u>via ce lien</u> [͡]
Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception :1 9 /0 1 /2 0 2 4	
Dossier complet le :2_2_0_32_0_2_4	
N° d'enregistrement : 2024-7586	in's series to the series of t
Intitulé du projet	
2 hectares. pour environ 3870m² de surface modules.	
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s
Personne physique	
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  TENERGIE DEVELOPPEMENT	Prénom(s)  Raison sociale  SAS TENERGIE DEVELOPPEMENT
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  TENERGIE DEVELOPPEMENT  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  SAS TENERGIE DEVELOPPEMENT  Type de société (SA, SCI)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  TENERGIE DEVELOPPEMENT  N° SIRET  5 0 9 1 3 7 4 9 3 0 0 0 3 7	Prénom(s)  Raison sociale  SAS TENERGIE DEVELOPPEMENT  Type de société (SA, SCI)  SAS

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

# Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Projet agrivoltaïque d'une puissance inférieur à 1Mw. le projet sera d'une puissance de 968;24 kwc.
	Cas par cas : Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas da	ans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement?	(clause-filet) ?

Oui Non

# 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la pose d'une centrale agrivoltaïque.

- Consiste en la pose de panneaux photovoltaïques au sol surélevés d'une hauteur de 1m10 afin de laisser circuler les ovins ;
- Les rangées seront espacées de 4 m;
- Un couloir central permettra le regroupement des animaux afin d'assurer le bien être animal ;
- Le terrain d'assiette du projet sera clôturé conformément aux normes en vigueur.

### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs menés par le projet sont les suivants :

- Permettre l'extension de l'activité agricole sur la parcelle. En effet, le projet agrivoltaïque permettrait de proposer un climat plus clément pour le fourrages et les ovins et d'obtenir un rendement plus important. Cela permettrait la promotion d'une agriculture locale et décarbonée.
- Promouvoir le bien être animal par la protection des fortes chaleurs et du gel en hiver.
- Une clôture sera installée car la réglementation l'impose et cela permettra de protéger les ovins.
- Produire de l'énergie verte et décarbonée et remplir les objectifs de la Loi d'accélération des Energie Renouvelables du 13 mars 2023 ainsi que ceux du Plan Pluriannuel de l'énergie instauré par l'Union Européenne.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

la phase travaux est prévue pour une durée de 4 mois et séquencée en 4 phases :

1- Réalisation des fondations, terrassement, les fondations seront pieux battus

- 2- Lot Réseaux Divers, il s'agit de creuser des tranchées et le dépôt des fourreaux pour la réalisation des réseaux enterrés
- 3-Mise en place de la structure porteuse et des panneaux solaires

4- Lot électricité, pose d'onduleur et raccordement

5- les travaux seront réalisées de septembre à février pour impacter le moins possible la faune et flore environnante

Une allée centrale sera prévue afin de permettre aux ovins de se réunir en cas de stress pour répondre à leur instinct grégaire. Les tables photovoltaïques permettront aux ovins de se protéger des conditions climatiques.

Il sera prévu un espace d'abreuvage et de nourrissage pour les animaux. Il sera positionnée prés des panneaux photovoltaïques car en cas de forte chaleur les ovins limitent leurs déplacements et restent près des ombrages. Et cela permettra une évaporation moins importante. Il sera mis en place 2 abreuvoirs comme recommandé pour ce nombre de moutons. Ils seront installés à 70 cm du sol et à 40 cm du sol pour permettre également l'accès aux agneaux.

Les besoins en eau sont de 4L/jour et de 2L/jour pour les agneaux, le dispositif mis en place sera dimensionnée en fonction de ces besoins.

Point SDIS : Nous appliquerons la prescription du SDIS lors de la réalisation du projet.

La parcelle est actuellement exploitée en culture de maïs. Un ensemencement de la prairie est à prévoir

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation agricole de la parcelle restera le premier usage de celle-ci. Un calendrier relatif à ensemencement et la pousse de la prairie sera établi par les soins de l'agriculteur. Le projet permettra aux ovins de profiter des biens faits de la structure.

Une fois opérationnelle, la centrale générera de l'électricité injectée dans l'aire de service à proximité elle sera donc à la fois réinjecté localement et sur le réseau public.

Sur la maintenance :

- Maintenance préventive, avec le nettoyage, et la vérification des différents organes de la centrale. A titre informatif, les ovins réaliseront une partie de la maintenance en débroussaillant de façon naturelle sous l'emprise des panneaux.
- Maintenance curative, en cas de dysfonctionnement nécessitant intervention sur site.

L'exploitant s'engage par le biais de son adhésion au Syndicat des Energies Renouvelables, membre de PV Cycle, à recycler l'intégralité des modules ayant servi à l'exploitation de la centrale. Le plastique comme le film en face arrière des modules, la colle, les joints, les gaines de câble et la boite de connexion sont brûlés par le traitement thermique. Une fois séparées des modules, les cellules subissent un traitement chimique qui permet d'extirper les contacts métalliques et la couche antireflet. Une fois ces opérations terminées, l'aluminium, le verre et les métaux qui constituent à eux seuls 84% de la masse du produit pourront facilement être revendus, tandis que les polymères plastiques réemployés pour construire de nouveaux panneaux. Même après 30 ans de service la qualité de la couche de silicium reste identique.

A l'issue des 30 ans, le projet conservera sa fonction agricole, en prairie permanente.

4.4	quelle(s) procédure(s)	administrative(s)	d'autorisation	le projet a	-t-il été	ou sera-t-	il soumis?
					M O S	101 102 N 125 NO	to the second se

i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Déclaration Préalable

# 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance : 965 /Puissance d'un module : 565 Emprise au sol : maximum : 10 543/Contenance parcellaire : 35 146 Hauteur min : 114 Hauteur max : 187 Poste de transformation : 120 longueur et largeur et 200 hauteur Clôture : 120 sur la surface linéaire de	kWc/wc m² cm cm

4.6 Loca	lisation (	du pro	jet
----------	------------	--------	-----

	Poste de transformation : 120 longueur et largeur et 200 hauteur Clôture : 120 sur la surface linéaire de	cm cm
4.6	Localisation du projet	
	Adresse et commune d'implantation	
	Numéro : Voie :	
	Lieu-dit : la ranconnière	
	Localité : Sainte Pexine	
	Code postal : 8 5 3 2 0 BP : Cedex :	
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>	
	Long. : ° , " Lat. : ° , "	
	Pour los catégories 5° a) 5° a) b) at a) 7°a) 0°a) 40° 44°a) b) 40° 40° 00°	000 040 050 000 050 000 400
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
	Point de départ : Long. : o o o o o o o	1 00 00 n
	Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : ° Lat. : °	
	Communes traversées :	
	Communication of the communica	
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proje	et est soumis :
	le projet est soumis à la carte communale de la commune de Sainte Pexine qui ne contre indications.Le projet est aussi situé sur la commune de Sainte Hermine en zo	classe pas cette zone avec des one A
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant ?
	□ Oui ☑ Non	
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'environnementale ?	une évaluation
	Oui Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet s'inscrit dans une démarche de pâturage ovins. Ainsi seul la réglementation RSD est concerné.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et

### 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		<b>V</b>	La zone ZNIEFF de type II se trouve à 468 m du projet une ZNIEFF de type I est recensée à plus de 1 km. Le lien avec ces inventaires est inexistant. En effet, l'éloignement et les infrastructures séparant le projet de ces zones constitue un masque suffisant
En zone de montagne ?		<b>V</b>	La commune du projet n'est pas soumise à la loi montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		< >	Il n'y a pas de protection biotope à proximité
Sur le territoire d'une commune littorale ?		<b>✓</b>	La commune du projet n'est pas soumise à la loi littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>V</b>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		<b>V</b>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<b>V</b>		Le projet se trouve dans le périmètre d'une Zone humide probable, cependant au regard de l'usage de la parcelle, de la nature du sol, de l'état de culture de celle-ci aucun enjeu relatif au zone humide n'est à recensé.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	<b>V</b>		Hors périmètre du PPRI, l'enjeu est inexistant
technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		<b>V</b>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<b>V</b>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<b>V</b>		Zone de répartition des eaux du bassin du lay-marais poitevin. Aucun raccordement à l'eau n'est à prévoir, l'abreuvement se fera à travers une tonne à eau située sur la parcelle.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		<b>V</b>	
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		<b>V</b>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 5km, un autre est recensé a 14km. En ce sens, ces sites représentants un biotopes complet, aucun lien fonctionnel n'est à recensé.
D'un site classé ?		<b>V</b>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	L'abreuvement s'effectuera à travers une tonne à eau. En ce sens aucun prélèvement d'eau n'est à prévoir.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	L'abreuvement s'effectuera à travers une tonne à eau. En ce sens, aucun prélèvement, drainage, ou modification des masses souterraines n'est à prévoir.
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		<b>V</b>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		<b>V</b>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		<b>V</b>	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		<b>V</b>	Une tonne à eau sera rajoutée pour l'abreuvement du troupeau l'ajout d'un râtelier et d'un bac a grain est aussi envisagé.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>V</b>	Les perturbations ne seront que minimes, la culture initiale sera modifiée, l'idée est de pouvoir fournir une culture plus respectueuse de l'environnement et moins coûteuse en eau. Le projet permettra 'implantation d'une prairie composée de Ray-grass, Dactyle, Fétuque élevée, trèfles, luzernes La prairie sera semée dès obtentions de l'autorisation d'urbanisme avant le commencement des travaux qui interviendront dans un second temps.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		<b>(</b>	Aucune zone dans un périmètre de 1km (source Géoportail ), (cf dossier annexe et autoévaluation/ )
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		<b>V</b>	Le projet s'implante sur une parcelle ayant une vocation agricole. L'objet dudit projet est de conserver cette vocation agricole tout en fournissant un service concernant le bien-être animalier et un service secondaire à l'agriculteur.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		<b>V</b>	Un dispositif de sécurité incendie respectant les normes en vigueurs sera implanté sur site.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		<b>V</b>	Les eaux pluviales s'écouleront naturellement sur les panneaux photovoltaïques afin de permettre une infiltration naturelle par le sol non artificialisé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		<b>V</b>	Un périmètre RSD sera appliqué à notre projet. Les déjections seront épandues à l'échelle de la parcelle à l'aide d'une herse rotative.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<b>V</b>		En phase chantier uniquement : de 8h à 12h et de 14h à 18h De septembre à février
	Est-il source de bruit ?	<b>V</b>		En phase chantier uniquement : de 8h à 12h et de 14h à 18h
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<b>✓</b>		En phase chantier uniquement : de 8h à 12h et de 14h à 18h
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		<b>V</b>	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des vibrations ?		<b>V</b>	
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		<b>V</b>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>V</b>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émiss	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	

	Inc	Incidences potentielles		Oui Non De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel			
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		<b>Y</b>	Un périmètre RSD sera appliqué au projet. Les déjections des ovins seront épandues à l'échelle de la parcelle a l'aide d'une herse rotative. l'épandage permettra un bon apport en engrais à la prairie.		
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<b>V</b>			
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>			
		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<b>V</b>		Le projet permettra un co-usage de la parcelle avec en premier objet l'activité agricole qui sera valorisée par la construction, ainsi qu'une activité de production d'énergie renouvelable de manière secondaire conformément à l'article L111-29 du code de l'urbanisme. l'activité agricole sera bien maintenu sur site, cependant, nous passerons a une culture nécessitant moins de contrainte : la prairie		
d'au	otres p	orojets existants ou a ui ☑ Non			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec		
	Si oui,	décrivez lesquelles :					

	incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de transfrontière ?
	Oui Non
Si o	ui, décrivez lesquelles :
6.4 Des	scription des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des nces sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
Lep	projet n'est soumis à aucune liste nécessitant une évaluation d'incidence.
retenu l'enviro étudié	scription, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être es ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur onnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement s) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de er et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
ser	st important préciser dans un premier temps, que la végétation et arbres présents en limite du site d'implantation ront conservés. Également, les éléments de paysages et patrimoines écologiques à protéger identifiés seront nservés.
filtr	fin, le sol n'étant pas artificialisé par le projet, celui-ci conservera la totalité de sa capacité biologique et de ration. L'activité agricole sera maintenue et étendue à une plus grande superficie. Les panneaux photovoltaïques rmettront notamment la création d'un micro climat plus ombragé et plus humide afin de développer au maximum rendement agricole.
L'ir	mplantation d'une prairie dispose de plusieurs avantage pour l'environnement et la société.

### 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet un nouvel emploi agricole de la parcelle. L'implantation d'une prairie à long terme peut avoir un impact positif sur la biodiversité. L'implantation d'ombrière agrivoltaïque permettra d'apporter à la fois un service principal en terme de bien être animal et biomasse fourragère.

Mais aussi de fournir une électricité verte et décarbonnée utilisée localement sur un second plan.

#### 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<b>V</b>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>V</b>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>V</b>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	"Dossier annexe" : Plan de situation, un plan cadastral, photos des abords, plan de masse, plan de coupe, insertions paysagère et plan des abords.	<b>V</b>
2	"Dossier auto-évaluation" : Aspect urbanistique du projet, état initial du projet, milieu naturel du projet ainsi que la biodiversité présente sur site, gestion de la végétation présente, aspect patrimoine et paysage, les risques référencés sur le site, la synthèse des enjeux.	<b>V</b>
3	"Volet agricole" afin de juger de l'aspect agrivoltaïque du projet.	<b>V</b>
4	Étude d'incidence Natura 2000	<b>V</b>
5		

### 9 Engagement et signature

Fait le 2 2 0 1 2 0 2 4

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗸

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DIENY
Prénom <u>Gauthier</u>
Qualité du signataire Directeur Général Délégué au Développement
À Fuveau

Arteparc de Fuveau, Bâtiment A
Lei Dit Plan de Fabrique
13,10 Fuveau
509 7,493 RCS Aix-en-Provence

Signature du (des) demandeur(s)